

PFAs : DuPont et 3M ont sciemment caché la toxicité de leurs substances pendant des décennies



En Europe, les usines de production de PFAs sont principalement localisées en Allemagne, berceau de la chimie industrielle, et en France avec Arkema et Daikin au sud de Lyon mais aussi Chemours et Solvay © Crédit photo : AFP

Une équipe de l'université de Californie a eu accès à des milliers de documents internes des entreprises DuPont et 3M. L'analyse de ces dossiers, constitués entre 1961 et 2006 est accablante : l'extrême toxicité des PFAs a été établie en interne et cachée pendant des années

À chaque jour son scandale industriel. Une étude publiée jeudi dans la revue Annals of global health par une équipe de l'Université de Californie affirme que les fabricants de PFAs (prononcer « pifaces »), ces substances ultratoxiques et polluantes utilisées pour leurs propriétés antiadhésives, antitaches et imperméabilisantes, ont délibérément caché les dangers de ce qu'ils produisaient pendant des décennies pour continuer à vendre.

Les auteurs de l'étude ont eu accès à des documents internes des entreprises DuPont et 3M, produits entre 1961 et 2006 et auparavant tenus secrets. Ils leur ont été transmis par l'avocat Robert Billott, qui mène une lutte sans relâche depuis des années contre l'omerta autour des

PFAs, surnommés polluants « éternels » car ils peuvent persister dans la nature pendant des milliers d'années. Entre 2001 et 2018, ce dernier a finalement obtenu par la justice de récupérer ces dossiers et en a fait don à l'université de Californie afin qu'ils soient analysés par des scientifiques.

Le constat est accablant. Les documents révèlent que les industriels DuPont et 3M ont eu en main des indices de l'extrême dangerosité des PFAs dès 1961, et des preuves formelles dès 1970. Pourtant, ce n'est qu'en 1991, soit 21 ans plus tard, que le premier article scientifique établissant un « risque » pour la santé humaine, a été rendu public.

Grosseurs hépatiques, dommages cellulaires, animaux morts...

Chez DuPont, le premier signal d'alerte a été émis en 1961, par un toxicologue qui étudiait le Téflon – le revêtement antiadhésif à base de PFAs utilisé dans la plupart des poêles et casseroles. Il recommandait alors de le manipuler avec une « extrême précaution » et d'éviter à tout prix le contact avec la peau, car des cas de grosseurs hépatiques avaient été constatés sur des rats exposés à faible dose.

En 1970 et 1979, deux études financées par DuPont ont établi que le C8, l'un des PFAs contenus dans le Téflon, était « très toxique quand inhalé », et « modérément toxique quand ingéré », mais aussi que des chiens mourraient en deux jours, victimes de dommages cellulaires irréversibles après une ingestion de quelques milligrammes.

Les employés et leurs enfants directement touchés

En 1980, les premières victimes sont recensées au sein même des entreprises : chez DuPont et 3M, sur huit femmes tombées enceintes lorsqu'elles travaillaient, deux ont donné naissance à des enfants souffrant de malformations du nez et des yeux. Mais l'information n'a pas été transmise aux employés, bien que confirmée l'année suivante par des analyses en laboratoire sur des fœtus de rats. Pire : les dirigeants ont assuré dans une communication interne que le C8 ne présentait pas plus de danger que « le sel de table », tandis qu'en parallèle, ils écartaient toutes les femmes en âge de procréer des postes exposés au C8.

Et le danger des PFAs n'est pas resté cantonné à l'intérieur des usines. En 1991, ces substances ont été retrouvées en grandes quantités dans les eaux souterraines attenantes à une entreprise DuPont à Parkersburg, en Virginie-

Occidentale. Mais l'entreprise, à l'époque au courant de l'extrême dangerosité de ses produits depuis plus de 20 ans, a publié un communiqué affirmant que le C8 n'avait « aucun effet néfaste connu sur la santé humaine aux niveaux de concentration détectés ».

Dans leurs conclusions, les auteurs de l'étude indiquent que la teneur des documents internes ne laisse pas de place au doute : « l'industrie chimique était consciente des dangers des PFAS, et n'a pour autant informé ni le grand public, ni les régulateurs, ni ses propres employés des risques. » Les chercheurs font aussi le parallèle avec le lobby du tabac. « L'industrie a utilisé plusieurs stratégies qui se sont révélées communes aux industries du tabac, pharmaceutique et autres pour influencer la science et la réglementation, en supprimant notamment les recherches défavorables et en déformant le discours public. »

Quelles conséquences ?

Aujourd'hui, les PFAs sont partout. Dans l'air, dans les sols, dans l'eau, dans les aliments et dans les corps humains et animaux du monde entier. En plusieurs décennies, ils se sont dispersés et accumulés sur la planète sans jamais disparaître et ont intégré la chaîne alimentaire.

En France, un rapport sur la contamination aux PFAs, commandé en février 2022 par Barbara Pompili, alors ministre de la Transition écologique, a été rendu public le 14 avril dernier. Il souligne les répercussions des PFAs sur la santé animale : « toxicité hépatique et rénale, diabète, obésité, hypercholestérolémie, effets immunitaires, hématologiques et sur la reproduction, effets sur le développement neurologique et le développement des cancers chez les animaux exposés » et indique que « les PFAs agissent comme des perturbateurs endocriniens ».

L'un de ces PFAs, le PFOA, a été interdit en 2020. Mais beaucoup d'autres sont encore utilisés. La France n'effectue à ce jour aucun contrôle des PFAs dans les eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine, les sols ou l'air. Pourtant, le programme national de biosurveillance Esteban a montré, en 2020, qu'ils étaient détectables dans le sang de toute la population française, y compris les enfants.

Mercredi 31 mai, la commission du développement durable de l'Assemblée nationale examinait une proposition de loi visant à limiter la contamination aux PFAs. Mais son rapporteur, le député du Gers David Taupiac, déplore sur Twitter que le texte a été, au fil du débat, « vidé de sa substance » par la majorité.

<https://www.sudouest.fr/economie/industrie/pfas-dupont-et-3m-ont-sciemment-cache-la-toxicite-de-leurs-substances-pendant-des-decennies-15413095.php>